

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LE CADRE DE LA DERNIERE REFORME

Abdelhai AZARKANE¹
abazarkan@hotmail.com
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Dhar el Mehraz
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès

Résumé

Il s'agit dans cet article d'une description de la dernière réforme de l'enseignement supérieur au Maroc connue sous le nom de L.M.D (Licence, Master, Doctorat). Le but de cette description est de déterminer les difficultés que connaît l'application de ce nouveau système dans le cadre de l'université marocaine. Mais l'idée principale est de montrer qu'il ne suffit pas, pour assurer l'efficacité de la formation et la promotion de la recherche scientifique, d'adopter un système d'enseignement moderne, mais il faut surtout s'engager dans une organisation sociale fondée dans son ensemble sur la modernité et la démocratie. Autrement dit, il faut que le principe d'immanence remplace celui de la transcendance aux différents niveaux de l'organisation sociale.

Mots-clés: Université, Réforme, Recherche scientifique, Formation, Société, Modernité, Tradition, Savoir, Pouvoir.

Resumen

En este artículo se trata de una descripción de la última reforma de la enseñanza superior en Marruecos, conocida bajo el nombre de L.M.D. (Licenciatura, Máster,

¹ Professeur de Philosophie moderne et contemporaine et chef du Département de Philosophie à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Dhar el Mehraz de Fès. Il travaille essentiellement dans les domaines de l'Éthique et de la Politique. Président de la Commission Nationale du Concours d'Agrégation de Philosophie. Membre de plusieurs groupes de recherches nationaux et internationaux. A publié de nombreux articles dans des revues nationales et internationales spécialisées. A traduit les *Dialogues* de Gilles Deleuze (Afrique Orient) et *A l'école de la phénoménologie* de Paul Ricoeur (à paraître dans Dar Al Kitab al jadid Al-mottahida).

Doctorado). El objetivo es determinar las dificultades que conoce la aplicación de este nuevo sistema en la Universidad marroquí; pero la idea principal consiste en mostrar que, para garantizar la eficacia de la formación y la promoción de la investigación científica, no basta con adoptar un sistema moderno de enseñanza, sino que es necesario, sobre todo, comprometerse con una organización social fundada en conjunto en la modernidad y la democracia. Dicho de otro modo, el principio de la immanencia debe sustituir el de la trascendencia en los diferentes niveles de la organización social.

Palabras clave: Universidad, Reforma, Investigación científica, Formación, Sociedad, Modernidad, Tradición, Saber, Poder.

ملخص

يتعلق الأمر في هذا المقال بوصف الإصلاح الأخير الذي عرفه التعليم العالي في المغرب المسمى بنظام ل. م. د. (ليسانس، ماستر، دكتوراه) والذي تم تصوره وبنائه في أوروبا الغربية. كان الهدف من هذا الوصف تحديد الصعوبات التي يعرفها تطبيق هذا النظام الجديد داخل الجامعة ذاتها مع إيلاء الأهمية الكبرى للصعوبات الخارجية المتصلة أساساً بالنظام المغربي في مجالي السياسة والاقتصاد. أردنا أن نبين أن تبني نظام تعليمي حديث لا يمكن أن يحقق النجاح المتوخى منه داخل جامعة تنتمي إلى مجتمع يكتفي بتبني الحداثة على مستوى الشكل لتغطية نظام تقليدي قائم على العالي والتراتبية.

الكلمات الرئيسية: الجامعة، الإصلاح، البحث العلمي، التكوين، المجتمع، الحداثة، التقليد، المعرفة، السلطة.

Il y a presque une décennie, le Maroc s'est engagé dans l'application de la réforme de l'Université, après pratiquement trois ans de conception et de planification, tant à l'échelle régionale que nationale, de même qu'au niveau des administrateurs et des enseignants. L'initiative est venue du sommet de l'Etat quand feu Hassan II a constitué une large commission pour élaborer des propositions en mesure de répondre aux aspirations de toute la nation dans le domaine de l'enseignement. Le travail achevé a pris la forme d'une charte qui a été suivie de l'adoption d'une loi votée par les différents responsables politiques et syndicaux au sein des deux chambres des représentants du peuple.

Jamais la réforme de l'enseignement au Maroc n'a pris une telle ampleur (elle a touché toutes les institutions universitaires, toutes les disciplines, tous les programmes, toutes les procédures d'évaluation, les modalités d'inscriptions, la quantification des volumes horaires, la nature des relations étudiants / enseignants / administrateurs. Nous pouvons avancer également qu'aucune réforme de l'enseignement supérieur n'a bénéficié d'un budget de l'Etat aussi important que celui dont a bénéficié la réforme actuelle. L'application de celle-ci a été accompagnée d'un investissement important au niveau de l'infrastructure, de

l'équipement, de l'administration et aussi de l'encadrement. Cet engagement financier initial a été suivi, quelques années après, d'un autre beaucoup plus important dans le cadre d'un budget destiné à l'enseignement dans son ensemble, avec ses différents niveaux, et que le ministère a appelé plan d'urgence.

Certes, la ferme volonté de l'Etat marocain de réformer son enseignement supérieur tenait à la volonté de s'aligner sur le changement qui se réalise, à ce niveau, dans le continent qu'il prend comme modèle du développement et avec qui il cherche à maintenir des relations privilégiées, à défaut de réussir à en être membre. Néanmoins, si la nature de la réforme et le moment où on y a eu recours dépendent d'une situation étrangère (européenne), il n'en demeure pas moins que l'idée de réforme était dictée par le diagnostic fait par le ministère marocain de l'enseignement supérieur depuis des années déjà. Les différentes études, menées par les responsables, sur l'enseignement supérieur montraient toutes que la situation était alarmante; les programmes étaient trop classiques et sans relation avec les exigences de la société marocaine, l'obtention des diplômes demandait un temps supérieur à celui fixé par la loi et la moyenne enregistrée dans des pays modèles. Les étudiants manquaient de motivation et se retrouvaient, par conséquent, avec un niveau de plus en plus bas. Le résultat est que l'université délivrait chaque année des diplômes à des milliers de jeunes qui avaient cependant des chances très minimes, pour ne pas dire inexistantes, de trouver un emploi. Ainsi, la mission de s'émanciper et de contribuer au développement du pays, tant souhaitée et tant attendue, par eux-mêmes, leurs familles, l'Etat et la société en général, se transforme, finalement, en désespoir et en fardeau; autrement dit, en véritable crise.

L'Etat marocain a donc décidé de mettre en œuvre une réforme de l'enseignement supérieur pour répondre à une situation alarmante, où l'université est pratiquement incapable de remplir son véritable rôle qui est celui de contribuer largement et profondément au développement du pays. Cette réforme vise essentiellement l'amélioration de la formation des étudiants, mais elle tend également à faire de l'université le lieu privilégié d'une vraie promotion de la recherche scientifique. Il incombe aux enseignants-chercheurs de mener des travaux de recherche en plus de leurs tâches pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, ce qui permettra de faire évoluer la science et de répandre le savoir. L'esprit de la réforme consiste justement en l'établissement des meilleurs moyens pour que le travail consacré à la formation aille de pair avec l'accélération de la recherche. C'est finalement la réforme de celle-ci, en l'adaptant aux besoins de la société et à son évolution, qui assurera, selon les responsables, la réussite de la formation et son efficacité. Au moment de la conception de la réforme le Maroc a créé pour la première fois un Secrétariat d'Etat chargé de la recherche scientifique avec un budget déterminé selon le PIB comme le veut la tradition dans les pays dits développés.

C'est au volet donc de la recherche scientifique, conçue comme condition essentielle à la réussite de la réforme et à la réalisation de ses principaux objectifs,

que je voudrais consacrer une brève réflexion en tant qu'acteur au sein de l'université avant et après la réforme.

La loi qui régit la recherche au sein de l'université privilégie l'aspect institutionnel de cette activité pour le substitue à son aspect individuel et personnel qui caractérisait l'ancien système. Cet aspect institutionnel consiste d'abord en le financement des projets de recherche élaborés par les professeurs. Toutes les universités marocaines sont dotées d'un budget destiné à la recherche scientifique, option nouvelle comparativement à la période d'avant la réforme. Il consiste, en second lieu, dans l'encouragement, pour ne pas dire l'obligation, des professeurs à procéder à la création d'un ensemble de structures hiérarchisées qui servent de cadre à leurs activités scientifiques orientées vers la recherche. Les professeurs doivent s'ouvrir nécessairement les uns sur les autres, au sein de leur institution comme au sein de leur université tout entière, pour assurer un aspect commun à leur activité. Cette dernière doit dès le départ converger vers un "intérêt commun", dans le cadre d'un groupe de recherche, puis d'un laboratoire, et enfin dans le cadre d'un centre. Plus le cadre de la recherche s'élève et s'élargit plus " l'intérêt commun" l'emporte sur les individualités.

Toujours dans le cadre de l'institutionnalisation de la recherche scientifique à l'université, le législateur a entrepris un grand changement au niveau des études supérieures: master et doctorat. La préparation de ce dernier diplôme élargit la relation étudiant/professeur à la relation étudiant/centre doctoral tout en liant ce dernier lui-même aux centres de recherche établis aux seins des facultés. Ainsi les sujets de thèses ne dépendent plus uniquement du choix des étudiants et de leurs professeurs, de même que leur formation à ce niveau ne se limite plus au seul effort de l'étudiant ni à l'orientation du seul professeur directeur de recherche². Le sujet de la thèse est choisi dans le cadre d'une institution (un groupe de professeurs encadrant) pour être réalisé également dans le cadre d'une institution (laboratoire et centre de recherche). Encore une fois l'intérêt singulier et l'effort individuel dans le domaine de la recherche passent par différents canaux pour que leur issue ne soit pas étrangère à un champ bien large, à "intérêt commun".

Le souci du législateur, lié à l'aspect institutionnel de la recherche, le pousse à établir les règles nécessaires pour assurer la nouvelle dynamique introduite dans le processus de la recherche scientifique. Pour garantir cette finalité, la procédure d'accréditation s'est avérée indispensable. Deux opérations sont nécessaires pour qu'une recherche s'effectue: élaboration et accréditation. La première revient aux professeurs désirant réaliser un projet, la deuxième relève des

² On veut que ce diplôme se prépare finalement au sein de l'université, pour qu'il ne soit pas, selon la belle formule d'Etienne Gilson « le seul titre véritablement supérieur et le seul qu'on ne prépare pas à l'intérieur de l'université ». E. Gilson, cité par Paul Ricœur. 1991. *Faire l'université, Lectures 1*. Paris : Seuil. p 374.

professeurs désignés pour examiner la conformité du projet aux normes du système et son éventuelle contribution aux attentes de la société.

C'est devenu donc une obligation pour les professeurs eux-mêmes de s'ouvrir sur le monde économique pour assurer le financement et l'utilité à leurs projets de recherche. Cette obligation concerne également les dirigeants des universités et des établissements qui en relèvent, puisque ne peuvent accéder à la fonction de président ni à celle de doyen que ceux qui font preuve, d'après des projets présentés et défendus devant des commissions constituées dans ce but, de leur capacité d'assurer à leur institution de nombreuses ouvertures sur le monde de l'économie.

Voici donc une brève présentation de ce qu'on pourrait appeler le statut de la recherche scientifique dans le cadre de la dernière réforme qu'a connue le système marocain de l'enseignement supérieur.

J'ai essayé de mentionner les principaux éléments qui sont, de l'avis des responsables, les plus importants pour assurer à la fois la production de la connaissance et son utilité. Je passe, suite à ce premier niveau descriptif, à un second de nature plutôt analytique pour essayer de vérifier la concordance du projet établi avec les objectifs déterminés, et aussi, en tant qu'universitaire menant cette réflexion, montrer jusqu'à quel point l'université marocaine peut assumer une pareille orientation.

Je vais centrer ma réflexion, dans un premier temps, sur des mesures qui concernent l'université elle-même, qui sont intrinsèques à l'université et que nous avons mentionnées précédemment à propos de l'organisation et de la structuration de la recherche. La première remarque soulevée par la majorité des professeurs-chercheurs est la contradiction de cette nouvelle organisation de la recherche avec le nouveau principe qui doit fonder le fonctionnement de l'université: son autonomie. C'est grâce à celle-ci que les universités sont censées atteindre, à moyen et à long termes, leur autofinancement, ou tout au moins, de nouvelles ressources autres que celles de l'Etat.

Certes, l'objectif de la réforme fondée sur le système L.M.D (licence, master, doctorat) était de contribuer à l'unification de l'Europe. Mais il suit l'orientation déjà adoptée par la politique de l'enseignement en Europe qui, elle-même, est tributaire des transformations subites par la société moderne où le statut de la connaissance a profondément changé. Le savoir est de plus en plus valorisé pour sa capacité d'être échangé ou pour sa contribution à faire valoir l'échange au sein de la société. Comme le résume Jean-François Lyotard, d'après sa référence à Habermas, "le savoir est et sera produit pour être vendu, et il est et sera consommé pour être valorisé dans une nouvelle production: dans les deux cas pour être échangé. Il cesse d'être à lui-même sa propre fin, il perd sa « valeur d'usage »³".

³ Jean-François Lyotard. (1994). *La condition postmoderne*. Tunis: Cérès., p 15.
Magriberia n° 4 – 2011, pp. 45-60

Une question s'impose ici: est-il possible pour l'université marocaine de recourir au modèle européen dans sa forme, dans son contenu et surtout dans ses fondements et ses objectifs? Il nous est difficile de faire une analyse de ces trois niveaux ensemble dans cet article, mais il serait intéressant de s'arrêter un peu au troisième aspect qu'on pourrait désigner de fonctionnel. Quel pourrait être l'intérêt du savoir pour la société marocaine et le système de son organisation pour qu'elle cherche à le promouvoir en y investissant à travers son université?

En effet, l'analyse de cette question nous permettra de bien cerner le statut de la recherche scientifique dans le cadre de la réforme adoptée par l'université marocaine, comme elle nous aidera à apprécier le degré de son adhésion à la modernité au niveau social et à la démocratie au niveau politique, qui vont de pair, en fin de compte.

Un des grands intérêts que porte la société moderne à la connaissance consiste en la volonté de ses acteurs de faire dépendre l'intégration et la cohésion sociales d'une auto-adhésion des individus eux-mêmes à leur milieu et à leur société. Le lien doit être soumis à un principe immanent et doit résulter d'un choix, d'une liberté. Ce n'est pas pour rien que toute une école, toute une tendance de pensée défend "l'idée que la société forme un tout organique" ou "un système auto-régulé"⁴. Le savoir et la culture, d'une façon générale, sont travaillés pour être appréciés, diversifiés, répandus et en perpétuel promotion, c'est pour faciliter l'intégration sociale, pour la souder... Ainsi le savoir est d'une portée sociale incontournable.

A cet aspect social s'ajoute un autre d'ordre politique et qui va dans le même sens; il est soumis lui aussi au même principe, c'est un aspect qui est en rapport avec le pouvoir. Le philosophe français Michel Foucault a consacré la plus grande partie de son œuvre à cette question pour montrer comment le pouvoir moderne se dissimule, pour assurer son efficacité et faire une meilleure économie, à travers un grand investissement au niveau de la connaissance⁵, raison pour laquelle il réfute d'ailleurs l'idée marxiste, trop simpliste selon son analyse, qui fait de l'idéologie une simple superstructure dépendante de l'infrastructure et dictée par elle. Disons que le pouvoir qui s'érige et se répand dans son milieu selon un principe d'immanence a nécessairement recours au savoir et fait de grands investissements pour la promotion de celui-ci.

Il me semble que la société marocaine, malgré les aspirations de beaucoup de ses membres à la modernité et à la démocratie, malgré les prétentions de ses acteurs politiques et économiques à vouloir lui assurer les conditions requises par cette tendance sociale et en dépit des initiatives prises dans cette perspective, demeure malgré tout cela une société dont le principe d'organisation est

⁴ Ibid. p. 30.

⁵ On peut se référer ici à la plupart des écrits de Michel Foucault dont: *La volonté de savoir, L'ordre du discours, Sécurité, territoire et population, Naissance de la biopolitique*; mais son livre intitulé *Surveiller et punir* reste le plus important à propos des relations qui régissent savoir et pouvoir.

transcendant. Il est peut-être difficile de dire qu'elle est traditionnelle dans les relations qui se tissent entre ses membres, mais il est vraiment facile d'affirmer qu'elle est très loin de la modernité pour la simple raison que le principe de son organisation continue d'être transcendant. Ainsi l'intérêt porté au savoir dans une société comme la notre demeure limité et dépend des individus, des groupes, des régions, des traditions... plus qu'il n'est exigé par tout un système⁶. Un pareil facteur ne peut pas ne pas avoir un impact négatif sur le statut de la recherche scientifique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université. Evidemment plus l'intérêt est faible plus l'investissement est réduit.

Qu'en est-il du niveau économique? La réforme de l'enseignement a été entreprise, selon le dire des différents responsables, pour que l'université soit la locomotive du développement de tout le pays. Elle doit s'ouvrir sur le monde des entreprises, d'une part pour former selon les besoins de celles-ci et, d'autre part, pour trouver ses propres moyens de financement. Ainsi, elle assure les ressources et l'efficacité à sa production. Elle s'engage donc, comme nous l'avons déjà souligné, dans la vente du savoir et substituée, de ce fait, à sa valeur d'usage une valeur d'échange.

Certes, depuis le début de la réforme, une nouvelle ambiance règne à l'université à ce niveau. Les efforts se conjuguent entre présidents, doyens et professeurs pour traduire ce principe en réalité. Des conventions se font signer entre ces derniers et d'autres institutions publiques et privées, sociopolitiques et économiques. Le budget de l'université a bénéficié depuis 2003 de quelques nouvelles ressources, autres que celles du ministère de l'enseignement. Mais ce qui s'est réalisé à cet égard est loin de répondre à l'objectif voulu. Il s'agit surtout d'une amélioration très limitée de quelques conditions de travail.

La structure de l'économie marocaine ne permet guère à la recherche dans le cadre de l'université d'emprunter le chemin prévu par la réforme. Pour résumer ce que nous pouvons considérer comme un obstacle à cette perspective, disons que l'économie marocaine est tributaire d'une mentalité, au fond, traditionnelle quand elle est nationale, et soumise à des exigences extranationales quand elle est moderne parce qu'elle dépend de sociétés étrangères. Dans les deux cas, l'université marocaine ne peut envisager une véritable ouverture sur le monde de l'économie pour avoir l'appui nécessaire à la recherche scientifique. L'âge de l'université marocaine dépasse déjà un demi-siècle et pourtant il est pratiquement impossible d'enregistrer à l'échelle nationale la moindre initiative des entreprises marocaines, sous n'importe quelle forme (bourses pour des étudiants, fonds pour

⁶ Il est à souligner au passage que la diversité tant soulevée et tant louée que connaît la société marocaine au niveau culturel est reconnue, voire travaillée, non pas suite à une adoption du principe de la différence tel qu'il est perçu dans la société moderne, mais plutôt à cause de la dominance du principe de la transcendance; autrement dit, du principe de l'organisation de l'extérieur, pour mieux maîtriser les parties. Il s'agit d'un maintien de la différence pour dominer, et il me semble que le dernier découpage des régions fondé sur un principe (une différence) géographique confirme mes propos.

des bibliothèques, constructions de salles ou d'amphithéâtres, etc.), envers les établissements de l'enseignement supérieur.

Il est difficile à notre avis de parler d'un parallélisme entre formation et recherche dans l'université marocaine malgré les déclarations et les prescriptions mentionnées dans la charte nationale de l'enseignement et la loi 01.00 adoptée à l'unanimité par les deux chambres du parlement. La recherche scientifique, dans le cadre de l'université marocaine, demeurera limitée parce qu'elle continuera d'être tributaire des efforts individuels quant à son effectuation et dépendante du budget de l'Etat quant à son financement. Tant que l'économie marocaine continue de servir les intérêts de quelques individus ou de quelques groupes sans se soumettre aux exigences des intérêts de toute la nation et de tous les citoyens; autrement dit, tant qu'elle n'est pas vraiment moderne et tant que le pouvoir demeure transcendant, venant d'en haut et maintenu par quelques familles, autrement dit, pas vraiment démocratique, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'assurer à la recherche scientifique son aspect institutionnel, c'est-à-dire, les vraies conditions de sa promotion et, par conséquent, substituer à la valeur d'usage du savoir celle qui lui a fait subir ses énormes succès, sa valeur d'échange.

On peut penser que, dans un système tel que celui du Maroc, la priorité doit être accordée dans un premier temps à la réalisation d'une meilleure formation pour passer dans une seconde phase à la recherche. Ainsi les efforts devraient s'orienter vers la pédagogie et l'encadrement avant tout autre souci. Seulement les résultats enregistrés à ce niveau ne sont pas non plus très encourageants. Il n'y a pas lieu de faire ici le constat des grands problèmes dont souffre le volet formation dans le cadre de notre université, surtout quand il s'agit de ce que nous appelons les institutions à accès ouvert. Mais nous pouvons affirmer que l'effet négatif de l'absence des deux principales conditions citées plus haut sur la recherche n'épargne pas le domaine de la formation. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que les analystes utilisent le terme "système" à propos de l'enseignement. Quand un dysfonctionnement atteint un niveau quelconque, ou un domaine quelconque, il peut facilement, pour ne pas dire nécessairement, s'étendre pour avoir des répercussions sur tout le reste du système.

La réforme prévoyait l'amélioration du niveau des étudiants, des méthodes de leur évaluation et aussi l'adaptation des programmes aux besoins locaux et nationaux. A bien regarder les choses en face, nous remarquons que la donnée majeure n'a pas été considérée, elle a même été absolument négligée. Il s'agit d'une donnée qui réduit presque à néant toutes mesures prévues par les responsables et tous les efforts fournis par les enseignants et les étudiants. Cette donnée consiste en ce qui est appelé « le défi du nombre »⁷ ou "défi des masses".

⁷ J'emprunte l'expression au philosophe français Paul Ricœur qui l'emploie dans un article intitulé "faire l'université" écrit en 1964 et publié dans *Lectures 1 Autour du politique*, Paris : Seuil. (1991). pp. 368-397. Cet article est écrit 40 ans avant la réforme L.M.D et pourtant il est d'une actualité étonnante. Il traçait déjà les grandes lignes à entreprendre pour assurer le bon fonctionnement de la

L'admission de nouveaux étudiants, de plus en plus croissante, voire débordante, au sein des facultés à accès libre ne permet ni la proximité entre professeurs et étudiants, ni une formation adéquate, ni un contrôle continu, ni une évaluation appropriée, ni une recherche pointue...

Un second point rend lui aussi la formation néfaste et sans efficacité, il consiste en l'impossibilité de recourir à l'orientation et à la sélection, procédure qui ne met pas fin aux masses, mais qui aide tout au moins à les maîtriser. L'orientation et la sélection exigent la multiplication des filières en grand nombre pour répondre aux besoins de la société et pour répartir au maximum l'effectif des étudiants. Deux raisons fondamentales font obstacle à cette possibilité, ou plutôt à cette nécessité. Le premier obstacle demeure mineur malgré son importance et consiste en les difficultés qu'éprouvent les professeurs à concevoir et à déterminer les filières souhaitables en quantité et en qualité, parce que le nombre très limité de leur effectif et la bureaucratie étouffante quant à l'obtention de l'accréditation les obligent à se contenter de l'ancienne méthode et de virer vers l'ancien système.

Le deuxième obstacle est en revanche majeur parce qu'il résulte d'un dysfonctionnement de tout le système de l'enseignement marocain. L'esprit dans lequel s'effectue l'orientation au niveau du secondaire rend la multiplication des filières au niveau de l'université de l'ordre du bavardage et sans fonds aucun. La règle adoptée à cet égard est de diriger les élèves qui ont une moyenne générale passable ou médiocre vers les études littéraires pour orienter ceux qui ont obtenu une assez bonne, bonne ou très bonne moyenne vers les études scientifiques. Dans le cadre du deuxième cycle lui-même, une minorité de scientifiques est orientée vers les sciences mathématiques et est destinée aux grandes écoles où la sélection ne pose aucun problème, tandis que la majorité se dirige vers les sciences physiques, les sciences de la vie et de la terre ou les sciences économiques. Un nombre limité (les meilleurs) parmi ces trois catégories accède aux grandes écoles et aux facultés prestigieuses; une partie, limitée elle aussi en définitive, constituée de bons et d'assez bons étudiants, arrive à s'inscrire dans des institutions à accès limité, enfin, le reste, en général les moyens, s'adresse aux facultés dites à accès ouvert. Ainsi nous avons dès le début du deuxième cycle secondaire des élèves très bons ou bons en tout, d'autres moyens en tout, et d'autres moyens ou médiocres en tout: en langues, en sciences humaines, en sciences exactes, en culture générale, en intérêt pour les études, voire en discipline. Evidemment c'est aux facultés à accès ouvert qu'il est demandé, même exigé, de recevoir la deuxième catégorie pour la rendre brillante en formation, meilleure en discipline et adéquate aux besoins du marché du travail. La réalisation de ces trois responsabilités demande certainement la sélection et l'orientation, elles-mêmes liées à la multiplication des filières, comme je l'ai mentionné plus haut. Seulement, il se trouve que ces trois démarches sont vraiment difficiles à entreprendre dans le cadre d'une masse immense et presque, je suis désolé d'employer un mot fort, amorphe.

formation et de la recherche et avançait même les détails pour assurer le parallélisme nécessaire entre ces deux tâches universitaires.

Magriberia n° 4 – 2011, pp. 45-60

Le plus grand inconvénient de cette situation, c'est la confusion régnant à tous les niveaux, d'où la difficulté pour les enseignants d'adopter la pédagogie adéquate. Comme le précise Paul Ricœur, « le drame de l'enseignement supérieur, c'est bien l'absence de distinction entre des plans différents: formation de base et initiation, spécialisation et formation professionnelle, formation à la recherche et recherche proprement dite »⁸.

Le handicap majeur causé par la masse s'aggrave quand la réforme attribue aux enseignants de nouvelles tâches administratives, telles que la surveillance, les corrections des examens et la saisie des résultats par le professeur même qui a dispensé le cours. Ajoutons à cela l'innombrable paperasse à remplir et les différentes réunions auxquelles il faut assister pour proposer une filière, un master ou un doctorat.

En plus du problème des effectifs, la majorité des professeurs-chercheurs soulève l'absence, sur le plan pratique, du nouveau principe qui doit fonder le fonctionnement de l'université: son autonomie. C'est grâce à celle-ci que les universités sont censées atteindre avec le temps, selon le législateur, l'autofinancement, ou tout au moins, de nouvelles ressources nécessaires pour y contribuer.

Il s'agit en définitive d'un simple slogan. La centralisation de la décision s'est accrue pour atteindre, et pour la première fois au niveau de l'enseignement supérieur, le point le plus culminant. Les enseignants sont passés de l'ancienne situation, où toutes les décisions qui concernent les études en relation avec la recherche se prenaient dans le cadre des facultés (et non pas l'université), à un système nouveau dans lequel elles doivent être examinées par des commissions, d'abord au sein de l'institution d'appartenance, puis par des commissions relevant de l'université, et enfin par des commissions nationales constituées par le ministère.

Ainsi, en voulant organiser mieux, on a imposé de grandes complications. En voulant établir l'ordre et l'efficacité, on a installé la pire bureaucratie pour donner lieu au mécontentement et au découragement. Beaucoup de professeurs renoncent à leur contribution à la formation dans le cadre du master et de doctorat à cause de cette nouvelle bureaucratie insupportable qui fait perdre aux professeurs leur temps et leur énergie, qui les prive de leur liberté d'initiative et qui, en fin de compte, frappe de plein fouet le principe de l'autonomie de l'université tant souhaité et défendu par les enseignants-chercheurs et que le ministère de tutelle semblait enfin reconnaître.

Un autre élément doit être soulevé, à mon sens, pour bien cerner les limites de la recherche au sein de l'université marocaine et qui sont en rapport avec les difficultés dont souffre la formation. Il est très rare qu'on soulève au Maroc le rapport entre l'université et les institutions appartenant à la formation des cadres,

⁸ Ibid. p. 374.

dites écoles normales supérieures (ENS). La création de celles-ci, suivant des initiatives pratiquement aléatoires, a eu des conséquences très néfastes sur la situation de la formation et de la recherche au niveau de l'université. En plein essor de celle-ci, le ministère de l'enseignement, et sous la responsabilité de monsieur Azzeddine El Iraki, a pris la décision de créer ces écoles dans beaucoup de villes du pays avec l'objectif de former les cadres dont les écoles marocaines avaient besoin. Il fallait préparer des cadres nationaux pour gagner en budget, parce que les coopérants, en majorité français, se faisaient payer cher, et aussi et surtout pour gagner en panarabisme et en religion, parce que l'enseignement se réalisera en arabe et dans une atmosphère complètement musulmane.

Cette initiative, individuelle et partisane⁹ à la fois, mérite une longue et profonde analyse pour mettre en lumière l'imbrication de tant d'éléments déterminants dans la compréhension de la politique marocaine. Cependant je limite ma remarque au seul aspect qui nous concerne ici, celui de l'impact de la formation sur la recherche scientifique. Ainsi ma question sera d'ordre purement épistémologique même si elle peut revêtir des aspects d'une autre nature. Je me demande la raison pour laquelle on a créé d'autres centres de formation qui ont demandé énormément d'investissement en construction, en recrutement et en matériels au moment où le pays s'engageait dans une lourde et coûteuse bataille nationale, alors que des institutions universitaires étaient déjà sur place et assumaient depuis longtemps cette tâche voulue: la formation des cadres. La faculté des lettres ne recevait pratiquement que des élèves-professeurs ayant signé un contrat avec l'école normale supérieure pour exercer par la suite dans l'enseignement public.

Je pense qu'il s'agit là d'un acte disqualifiant de l'université, d'une décision de marginalisation de celle-ci et, par conséquent, d'omission de la recherche dans l'université marocaine à un moment crucial de son évolution. Le comble, c'est que cette initiative était considérée comme une réforme politique de l'enseignement dans le cadre d'un esprit national et nationaliste.

L'esprit dans lequel se créent, en général, les écoles normales supérieures est celui de la compétitivité entre les institutions universitaires, et jamais celui de la marginalisation des facultés. Elles sont fondées pour instaurer et faciliter la sélection et l'orientation, pour stimuler et encourager les efforts des enseignants et étudiants au sein de l'université, mais jamais pour imposer une soi-disant politique nationaliste quant à l'enseignement et la langue. J'espère que la dernière décision de mettre toutes les écoles normales supérieures sous la tutelle des universités intègre dans sa conception ce facteur déterminant pour les doter de leur principale vocation: celle de contribuer à l'amélioration de la formation et à la promotion de

⁹ La grande question qui se pose à cet égard est l'acceptation de feu Hassan deux de cette initiative politique nationale très partisane, profondément partisane, lui qui a toujours veillé à ce que la politique du gouvernement soit toujours nationale, relevant essentiellement de son orientation et de ses choix, comme il a toujours veillé à ce que la langue arabe soit toujours régnante, mais jamais la seule dominante.

la recherche, en contribuant à "normaliser" la sélection et à créer une légitime et louable compétition.

Je tiens à soulever, avant de clore cet article, un dernier point d'une importance extrême pour l'effectuation et la promotion de la recherche scientifique, celui des langues étrangères. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir un homme sensé qui admettrait la validité de l'orientation politique marocaine quant au choix de la langue d'enseignement. Azzeddine El Iraki a arabisé le primaire et le secondaire sans toutefois toucher à la langue du supérieur qui est jusqu'à nos jours le français. Les étudiants marocains qui partent à l'étranger après l'obtention de leur baccalauréat sont obligés de passer des tests, voire d'obtenir un diplôme en langue du pays d'accueil, alors que leur accès à l'université marocaine où l'enseignement est dispensé en langue étrangère, se fait sans condition aucune au niveau de la langue (mis à part les écoles qui imposent la sélection à leur entrée).

Comment pourrait-on admettre que l'étudiant marocain puisse suivre ses cours avec aisance, et être brillant (condition indiscutable pour passer ultérieurement à la recherche, en biologie, en géologie, en physique, en économie, et surtout en médecine) si l'outil fondamental et primordial pour cela lui fait défaut?

Certes les sciences humaines s'enseignent dans la langue arabe, il y a à ce niveau une continuité entre le primaire, le secondaire et le supérieur, mais est-il possible de s'engager par la suite à faire de la recherche en étant armé de la seule langue arabe? Pis encore, les étudiants qui ont subi ce système deviennent eux-mêmes des encadrant et assument la responsabilité de la promotion de la recherche scientifique. Comment prétendre dans de telles conditions assurer le bon déroulement de la recherche scientifique au sein de l'université?

Voilà quelques éléments qui font, à mon avis, obstacle à la réalisation de la formation souhaitée par la réforme actuelle, et qui entravent par la suite l'autre volet de la vocation de l'université, celui de la recherche scientifique¹⁰.

Avant de clore cet article j'aimerais faire une très brève référence à l'histoire de l'université en général¹¹, et de l'université marocaine, objet du présent article, en particulier. Je me permets ainsi, par souci de clarté, de renverser un peu la tradition quant à la méthode de la dissertation. Il me semble que grâce à un aperçu historique on comprendra davantage les difficultés qu'éprouve l'université marocaine à trouver la bonne voie vers un enseignement efficace et une recherche développée, autrement dit, à réussir la dernière réforme qu'elle a entreprise.

L'histoire de l'université nous apprend que la tâche qu'elle s'est donnée, ou qu'on lui a assignée, était d'abord la production du savoir, un savoir pur, un

¹⁰ Il ya un autre élément qui mérite d'être soulevé et analysé à cet égard, mais je préfère lui consacrer une petite réflexion à part, il s'agit de la composante constituée par les étudiants.

¹¹ Le livre d'Alain Renaut *Que faire des universités* (2002. Editions Bayard) demeure très intéressant quant à cette histoire.

savoir dont l'objectif est la recherche de la vérité, avec le souci, cependant, d'assurer l'aspect systématique entre les différents domaines dont s'occupent les différents docteurs. Un souci conséquent puisque la vérité est unique et doit être la même partout où il y a intérêt pour la connaissance. A travers la recherche de la vérité, l'université assurait son rôle social qui était de fonder ou refonder les valeurs dont la société a besoin. Il y a unidimensionnalité de la fonction à l'intérieur de l'université, et unidimensionnalité du rôle à jouer à son extérieur.

Avec le règne de la modernité, des responsables politiques ont opté, dans le but de répondre aux exigences qu'impose la nouvelle société, pour la création de grandes écoles à côté de l'université. C'était pour eux le moyen d'assurer la production d'un savoir utile à portée pratique.

Mais une telle tendance ne peut pas être générale et éternelle à l'intérieur d'une société dite moderne, connue par sa réflexion sur elle-même. Il demeure difficile pour une telle société de laisser séparées des institutions où le savoir se replie sur lui-même et où la théorie se nourrit des seules idées, comme il est difficile aussi de laisser une pratique s'enraciner et s'étendre dans la société sans la soumettre à l'examen de la raison¹². C'est cette conviction qui était derrière la réforme qu'avait entreprise en Allemagne le célèbre Humboldt à l'université de Berlin. Il fallait que celle-ci rassemble, selon son réformateur, le savoir pur et le savoir pratique pour que les deux niveaux se nourrissent l'un de l'autre, disons pour que le premier ne soit pas totalement abstrait et le second complètement aveugle.

Telle est l'idée générale qui sous-tend la conception moderne de l'université et la relation entre savoir et pratique, entre recherche et formation, entre université et environnement socio-économique.

Mais avec la deuxième moitié du vingtième siècle, l'université a connu de nouveau une autre orientation, un autre rôle. L'objectif du savoir passe de la pragmatique au niveau pratique et moral à la pragmatique au niveau production. Le savoir se détermine, comme nous l'avons mentionné plus haut, par sa valeur d'échange et non plus par sa valeur d'usage. Ses principales relations, l'université les établit avec les entreprises, avec le monde de la production matérielle. D'ailleurs elle n'est pas obligée, quand elle est bien engagée dans cette voie et y fait preuve d'efficacité, quand elle cesse, selon l'expression de J.-F. Lyotard, « d'être une simple administration pour devenir une vraie entreprise », d'aller chercher des partenaires dans le monde de la production, celui-ci la sollicite de lui-même.

Mon but de cet aperçu était surtout de mentionner l'attachement de l'université à travers son histoire à la recherche tout en exerçant sa principale

¹² La question de la raison demeure indissociable de celle de la liberté. Il était difficile pour les modernes, comme pour nos contemporains, que la question de la liberté ne soit pas fondamentale pour les universitaires. Beaucoup de philosophes lui ont consacré leur réflexion suite au célèbre texte de Kant *Le conflit des facultés* qui traite justement de ce sujet.

vocation, la formation. Ce qui change d'une époque à l'autre, c'est la nature de la recherche, son but et, bien évidemment, l'origine des moyens pour la réaliser. En intégrant celle-ci, l'université se trouve toujours dotée d'une motivation pour assurer une bonne formation. Une motivation qui touche à la fois les enseignants et les étudiants.

Interrogeons maintenant l'université marocaine pour voir ce qui en est de la recherche et de sa capacité à motiver la formation. Si j'ai soulevé le lien entre réforme et recherche, c'est parce qu'il me semble que l'Etat marocain a pris, pour la première fois de l'histoire de son enseignement, une décision déclarée, délibérée d'intégrer la recherche dans son université pour en faire la condition de la réussite de la formation. De ce fait, l'Etat marocain se décide à rompre avec son ancien système éducatif pour passer à ce qu'on pourrait appeler une refonte de son enseignement. Car, comme le savent bien tous les professeurs marocains, notre Etat affrontait à sa naissance une situation d'urgence, il lui fallait les cadres nécessaires pour assurer sa fondation et son fonctionnement. L'enseignement supérieur devait être très pragmatique. Il n'avait pas besoin d'un savoir pur qui donnerait un aspect systématique à l'activité intellectuelle et qui produirait les valeurs nécessaires et adéquates à la société marocaine, parce que cela incombait à une autre université établie depuis des siècles déjà et très fiable de surcroît. De même qu'il n'avait pas besoin non plus de s'investir dans la production d'un savoir poussé, de s'engager dans une recherche pointue au niveau de l'application, puisque son infrastructure n'en était encore qu'à ses débuts. L'urgence obligeait donc, à cet égard, de recourir à l'étranger pour gagner en temps et en efficacité.

Je tiens à souligner au passage que de là est née l'opposition des étudiants à la politique menée par les gouvernements successifs de l'époque. De là vient également le conflit entre l'élite universitaire et la classe politique dirigeante. Je dirais que de là résulte également l'arabisation des sciences humaines en 1973 et l'arabisation de tout l'enseignement par la suite à la fin des années 70. Et c'est sans doute aussi ce qui explique la fermeture de quelques institutions universitaires (telle que celle de sociologie) et l'écartement de quelques professeurs de renom de leur fonction d'enseignants (les noms les plus cités à l'époque sont Abdellah Elaroui et Abdelkabar Khatibi) et l'attribution de postes administratifs à d'autres.

Les jeunes professeurs et étudiants tenaient justement à faire de leur université, grâce au sentiment nationaliste, encore très fervent, une institution moderne où théorie et pratique doivent se soutenir l'une l'autre, où le savoir doit être inséparable de la fondation des valeurs modernes universelles et où la science doit être au service du développement et du progrès.

Certes, les moyens matériels faisaient défaut à l'Etat marocain pour adopter le concept de l'université de l'époque, mais ce fait est loin de constituer la vraie raison de son éloignement de cette voie. L'Etat marocain considérait qu'il avait déjà l'université qui s'ouvrait sur la société, qui imposait l'aspect

systématique au savoir et assurait la continuité des valeurs nécessaires à la société marocaine¹³.

Je conclurai sur ce point d'une façon un peu hâtive et je dirai que l'Etat marocain n'avait besoin d'une université moderne que pour assurer le fonctionnement de son administration. Je ne pense pas qu'il était question pour lui à l'époque d'avoir recours au savoir, moderne de surcroît, dans le but d'une organisation moderne de la société où il siège, de l'économie qu'il dirige, et de l'action politique qu'il mène. Un Etat qui soumet ces tâches à la réflexion dans le cadre de l'université doit reconnaître au pouvoir son aspect mondain, séculaire, historique et public. Cela n'était pas le cas de l'Etat marocain à l'époque de sa fondation. La question qui s'impose alors est la suivante: l'Etat marocain a-t-il admis dans une seconde phase de son histoire, celle de la re-fondation, les aspects du pouvoir que nous venons de mentionner quand il a annoncé la nécessité d'une réforme de son université, une réforme qui prévoit, selon son architecture et son esprit, l'implication de cette institution dans l'organisation de la société à ses différents niveaux?

J'ai répondu à cette question plus haut en décrivant la situation de l'université après son adoption de la réforme L.M.D. J'ai essayé de montrer comment des difficultés se multiplient, comment la situation se complique, comment l'issue n'est pas très claire. Je tiens seulement à ajouter, après avoir mentionné cet élément historique, que la réforme L.M.D est conçue, en Europe, suite à un long devenir de la société moderne pour que l'université contribue vraiment à son fonctionnement et suive son évolution. Quand on cherche à faire de l'université la locomotive du développement socio-économique, il faut lui accorder le plein droit de soumettre à la réflexion la totalité de son environnement, comme il faut accepter de mettre en application toute sa production, et non seulement quelques inventions techniques. L'implication de l'université dans son milieu ne peut être sectaire et partielle, elle doit être complète.

Tel est à mon avis le défi que rencontre le Maroc face à son adoption de la réforme L.M.D: est-il capable d'assumer son choix de la modernité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université? J'ai envie de clore par cette phrase: se soumettre aux principes de la modernité ou soumettre la modernité à une tradition mystifiée, tel est le défi pour tous les marocains, mais surtout pour leur classe politique.

¹³ Je pense d'ailleurs que l'université Karaouiyine sera dépassée elle aussi, par la suite, quand le pouvoir réussira quelque temps après à lui faire substituer l'école hassania du hadith et le conseil supérieur des oulemas. Et c'est sans doute cette substitution qui est à l'origine des grandes difficultés que connaît actuellement la vieille Karaouiyine (traditionnelle). C'est à cause de cette substitution que les problèmes que connaît la Karaouiyine depuis quelques années sont identiques à ceux que j'ai mentionnés à propos des autres universités.

Bibliographie

- FOUCAULT, Michel. (1975). *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard.
- . (1971). *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard.
- . (1976). *La volonté de savoir*, Paris : Gallimard.
- . (2004). *Sécurité, territoire, population*, Paris : Gallimard/Seuil. Collection « Hautes Etudes ».
- . (2004). *La naissance de la biopolitique*, Paris : Gallimard/Seuil.
- KANT Emmanuel. (1980). *Le conflit des facultés*, in *La philosophie de l'histoire* (textes de 1775 à 1798), Paris : Gonthier-Denoël, Paris Gonthier.
- LYOTARD, Jean-François. (2003). *La condition postmoderne*, Tunis : Cérès.
- RENAUT, Alain. (2002). *Que faire des universités*, Paris : Bayard.
- RICOEUR Paul. (1991). « Faire l'université », in *Lectures 1, Autour du politique*. Paris : Seuil.